Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_110-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_110

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 octobre à dix-neuf heures et trente et une minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 9 octobre 2026

Présents : 23
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 6
M. Jacques ERTLÉ a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Nadège GUINEHEUX a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
M. Paul BONDOT a donné pouvoir à M. Mickaël CHALMEL
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Jean-Michel GOIZET

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_110-DE

3- CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE PLEURTUIT, SAINT-LUNAIRE, SAINT-BRIAC-SUR-MER AU PROFIT DU PLEURTUIT COTE D'EMERAUDE FOOTBALL (PCEF) 2026-2032

Rapporteur : M. Philippe RENAULT

La convention définissant les modalités d'intervention des communes de Pleurtuit, Saint-Lunaire et Saint-Briac-sur-Mer auprès de l'association Pleurtuit Côte d'Emeraude Football (PCEF) est arrivée à échéance. Il convient donc de proposer une nouvelle convention pour les années 2026 à 2032 à l'approbation du Conseil municipal.

Cette convention, joint en annexe de la convocation à la séance de ce jour, a été construite en concertation avec toutes les parties prenantes, et présentée en commission.

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Culture – Communication – Tourisme » du 13 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée fixant les modalités d'intervention et d'attribution de subvention entre les communes de Pleurtuit, Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-Mer au profit du Pleurtuit Côte d'Emeraude Football,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GOIZET